

Liberté Égalité Fraternité

Conseil d'administration du Crous de Créteil

Délibération n°01 du 14 mars 2025

Crous Créteil

Procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2024

Le conseil d'administration,

Vu les articles <u>L822-1 à L822-5</u> du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu L'arrêté rectoral du 13 février 2025 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Créteil ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Créteil;

Vu le projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2024 présenté au Conseil d'administration.

Projet de délibération

A la suite du Conseil d'administration du 10 décembre 2025, un procès-verbal de la séance a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance :

Il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2024.

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	16
Procurations :	08
Total des voix :	24
Quorum:	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateu	rs
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour:	24
Résultat : Approuvée	

Fait à Créteil, le 14 mars 2025

La Présidente du Conseil d'administration Isabelle PRAT Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique d'Île-de-France

Page 1 sur 1